

Montrouge, le 28 mai

**Droit de réponse à Reclaim Finance, Les Amis de la Terre, l'Institut Rousseau concernant le rapport
« Actifs fossiles, les nouveaux subprimes »**

Monsieur,

Nous souhaitons réagir sur plusieurs points qui sont erronés dans votre rapport sur les actifs fossiles des banques. Vous avancez, en effet, des chiffres et une analyse concernant le groupe Crédit Agricole que nous contestons fermement.

Conformément à notre engagement de transparence, nous avons choisi de publier l'exposition de nos portefeuilles aux différentes énergies fossiles et non fossiles. Nous avons ainsi publié dans notre Document Universel d'Enregistrement 2020 page 64 à 66 le mix énergétique de nos quatre métiers principaux (grande clientèle, Asset management, assurances et PME) pour 2019 et 2020. Ce mix détaille les encours et investissements sur les énergies fossiles de Crédit Agricole S.A.

Le financement des énergies fossiles (grande clientèle et PME) pour 2020 est de 13 514 millions d'euros (vs 14 213 millions d'euros en 2019) en baisse de 4,9%. Les investissements dans des énergies fossiles sont de 14 087 millions d'euros (vs 16 538 millions d'euros en 2019) en baisse de 14,8%.

Comme vous pouvez le constater ces chiffres sont loin de ceux que vous avancez.

Par ailleurs, si vous consultez notre document, vous verrez que dans cette même année nous avons accru nos financements vers les énergies renouvelables et n'avons donc pas été empêchés, comme vous l'alléguez, de financer et soutenir en cette période de crise les acteurs travaillant pour la transition énergétique (le détail de nos financements sont présentés dans les mêmes tableaux). Nous rappelons que ce document est audité et certifié par des commissaires aux comptes.

Concernant le montant des fonds propres de Crédit Agricole SA, il faut vous référer aux fonds propres du groupe Crédit Agricole. En effet, toutes les entités du groupe Crédit Agricole bénéficient du mécanisme légal de solidarité interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier tel que détaillé en page 411 de notre Document d'enregistrement universel. Le **Groupe Crédit Agricole dispose de l'un des meilleurs niveaux de solvabilité** parmi les banques européennes comparables, avec un ratio CET1 phasé de 17,2 % au 31 décembre 2020. Il est largement supérieur aux exigences réglementaires minimales (8,9 % au 31/12/2020).

Le montant des fonds propres du Groupe Crédit Agricole s'élève ainsi à 118,3mds d€ (vs 107,7 Mds € en 2019). Ces données sont publiques et publiées dans nos états financiers.

Nous réfutons donc le ratio de 136% pour lequel nous ne reconnaissons ni le numérateur ni le dénominateur.

Enfin, Crédit Agricole SA ne possède pas 25% du groupe Crédit Agricole, comme vous le mentionnez dans le projet que vous nous avez envoyé. Ce sont les 39 caisses régionales qui détiennent la majorité du capital de Crédit Agricole SA via la SAS « Rue La Boétie ».

Par ailleurs, l'analogie actifs fossiles/subprimes ne nous semble pas pertinente. Contrairement au contexte des subprimes, nous analysons chaque emprunteur sur la base de multiples critères, dont la solidité financière et la capacité à rembourser dans le temps, et la sensibilité et adaptation aux enjeux de la

transition énergétique. Considérer, de plus, dès aujourd'hui que 80% du portefeuille d'exposition sur les fossiles se cristallise en pertes est un non-sens. C'est faire fi de l'évolution rapide des stratégies des banques et de leurs clients dans le contexte de la transition énergétique, et considérer que cette exposition est monolithique, non diversifiée. Les banques sont dans une dynamique d'adaptation de leurs politiques de crédit et réorientent leurs actifs vers les acteurs les plus vertueux.

Nous espérons que cette réponse apportera l'éclairage nécessaire à une meilleure compréhension de notre groupe et à une analyse en phase avec la réalité.

Ci-dessous le lien vers notre Document d'Enregistrement Universel :

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/information-reglementee#>